

**COMMUNES DES MUREAUX**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
préalable à une opération de restauration immobilière**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'utilité publique d'une opération de restauration immobilière.

**Durée de l'enquête** : 33 jours, **du 27 mai à 8h30 au 28 juin 2019 à 17h30.**

**Commissaire enquêteur** : Monsieur Dominique MICHEL, ingénieur BTP à la retraite

**Lieux de l'enquête** : Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront mis à la disposition du public à la mairie des Mureaux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contre-propositions sur l'utilité publique du projet pourront être, soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie des Mureaux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie des Mureaux, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations, propositions et contre-propositions du lundi 27 mai à 8h30 au vendredi 28 juin 2019 à 17h30 :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://travaux-restauration-immobiliere-mureaux.enquetepublique.net/>
- à l'adresse électronique dédiée à l'enquête : [travaux-restauration-immobiliere-mureaux@enquetepublique.net](mailto:travaux-restauration-immobiliere-mureaux@enquetepublique.net)

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les locaux de la mairie des Mureaux, aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 mai de 9h à 12h ;
- le mercredi 12 juin de 14h à 17h ;
- le vendredi 28 juin de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, ces observations et propositions seront consultables par le public sur le registre dématérialisé et sur l'adresse électronique mis en ligne sur internet. Une version imprimée de toutes ces observations sera également mise à disposition du public au siège de l'enquête à la mairie des Mureaux.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie des Mureaux, à la communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise, à la Préfecture des Yvelines et à la sous-préfecture des Mureaux pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines – Direction de la réglementation et des élections – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1, rue Jean Houdon – 78010 VERSAILLES CEDEX.